



CALAN



ECOLE PUBLIQUE DU LEVANT

BULLETIN COMMUNAL
1993



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
------------------------	---

LA VIE MUNICIPALE

Remise médaille.....	2
Démographie.....	2
Commission des finances	3
Voirie	5
Urbanisme.....	6

AGRICULTURE

Commission agricole.....	7
Comice agricole	7

INFOS

Divers	9
Départ en retraite	11
Carrière de Lestrehan	12
Note.....	13
Restaurant municipal	13
Circuit annexe de l'eau.....	13
Les maires du canton en réunion.....	13

SIVOM PAYS DE PLOUAY	15
-----------------------------	----

LA QUALITE DE LA VIE

Ecole publique du Levant.....	18
-------------------------------	----

TOURISME	20
-----------------	----

LA VIE ASSOCIATIVE

Jumelage.....	21
Les amis de Calan	22
Fêtes locales	22
AS Calan foot	24
Gymnastique	26
Tennis.....	26
FNACA.....	27
Club des Anciens	28

HISTOIRE	29
-----------------	----



Comme tous les ans, à cette période, j'ai l'occasion de vous communiquer le bilan des travaux et réalisations communales réalisé au cours de l'année 1993 et évoquer les idées et perspectives pour 1994, année que nous venons d'entamer.

C'est aussi un moyen de vous informer sur les activités des associations calanaises.

Pour des raisons techniques et administratives, nous avons décalé d'un an les travaux d'aménagement du Centre-Bourg.

Priorité a été donnée : à la voirie communale, à l'informatisation de la Mairie, à l'éclairage du terrain des sports, à l'acoustique de la cantine et salle polyvalente et à l'aménagement du lotissement "Parc de Kerbrimot".

A ce titre, je tiens à remercier les entreprises qui ont collaboré et tous les acteurs qui ont été associés à ces réalisations.

En ce qui concerne les années 1994 et 1995, nos efforts s'organiseront autour de cinq priorités, à savoir :

- Terminer l'aménagement du Centre-Bourg
- Aménager deux logements sociaux au Presbytère
- Achever la restauration des charpentes et le drainage de l'église
- Traiter la réfection de la route CALAN - LANVAUDAN
- Renégocier certains emprunts de la dette auprès du Crédit Local de France

Il est évident que nous tiendrons compte du budget communal, du coût des travaux et du montant des subventions que nous pouvons attendre de la part de l'Etat, de la Région et du Département.

Telles sont les quelques idées et orientations sur lesquelles nous aurons à réfléchir et à nous prononcer dans les prochains mois.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres du C.C.A.S., l'ensemble des associations, les bénévoles qui contribuent à la vie de la commune, sans oublier les élus et le personnel communal qui exercent au mieux leurs différentes responsabilités.

C'est sur ces propos que je vous présente, au nom de la Municipalité et de moi-même, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, vœux de bonheur et de santé pour chacun d'entre vous, pour poursuivre ensemble, notre mission au service de notre commune.

Serge SALVAT





REMISE DE MEDAILLES

A l'occasion des vœux de la Municipalité Serge SALVAT, maire, remet à André LE NY la médaille d'honneur de la commune de Calan pour ses 30 ans passés au service de la collectivité comme adjoint et conseiller municipal.

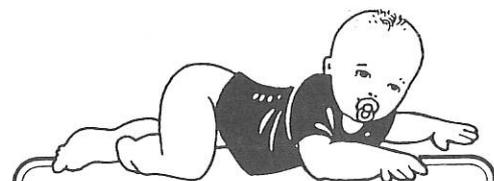
Toutes nos félicitations à l'heureux récipiendaire.



DEMOGRAPHIE 1993

NAISSANCES

- Kristen France Murielle LAVOLLEE
née le 6 février à HENNEBONT
- Teddy LE TOUMELIN
né le 23 juin à PLOEMEUR
- Ludivine, Henriette, Adrienne MADACI
née le 15 juillet à LORIENT
- Jean, Joseph, Pascal TESSIER
né le 23 août à PLOEMEUR
- Kathleen, Eliane, Denise ROUSSEAU
née le 24 août à LORIENT
- Guillaume GALLO
né le 21 octobre à QUIMPERLE



MARIAGES



- Djamel MADACI et Lydie, Marie, Françoise NICOLAS, le 8 mai
- Gilbert, Bernard, Gérard DAHERON et Sonia TANJAMA, le 29 octobre
- Christophe LE BELLEC et Anne Mathilde Marie QUERO, le 5 novembre

DECES

- Jules Louis Marie STANGUENNEC, décédé à HENNEBONT le 13 juillet
- Marie Louise STEPHANT Veuve LE CALOCH, décédée à LORIENT, le 26 juillet
- Louise Marie Vincente LE GARREC Veuve LE MOING, décédée à INGUINIEL le 1^{er} août
- Marie TUARZE Veuve ROBIC, décédée à LORIENT le 17 août
- Marcel Marie CONAN, décédé à CALAN le 14 novembre.



COMMISSION DES FINANCES



BUDGET PRIMITIF 1993

Le budget 1993 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal le 2 avril 1993 avec une variation de taux de 1,024 %.

TAUX D'IMPOSITIONS

Taxe d'habitation.....	11,95 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties.....	13,45 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	33,30 %
Taxe Professionnelle	11,54 %

Vue d'ensemble de la section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Denrées et fournitures.....	118 000,00
Frais de personnel.....	378 000,00
Impôts et taxes	2 000,00
Travaux et services extérieurs.....	253 000,00
Participations et contingents	194 000,00
Allocations - Subventions.....	46 000,00
Frais de gestion générale.....	144 000,00
Frais financiers	275 000,00
Charges exceptionnelles	500,00
Charges antérieures.....	1 500,00
Prélèvements sur recettes de fonctionnement	323 000,00
	<hr/>
	1 735 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits de l'exploitation.....	105 000,00
Recouvrements - Subventions.....	73 900,00
Dotations versées par l'Etat.....	624 971,00
Impôts indirects	55 894,00
Impôts directs autres que contributions.....	57 438,00
Contributions directes.....	593 390,00
Produits exceptionnels.....	834,52
Produits antérieurs	223 572,48
	<hr/>
	1 735 000,00



Vue d'ensemble de la section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Déficit d'investissement reporté.....	92 278,62
Remboursement d'emprunts.....	179 600,00
Acquisition de biens meubles et immeubles.....	147 000,00
Travaux de bâtiments et de génie civil	2 772 000,00
Prêts et avances à long ou moyen terme.....	25,000,00
Acquisition de titres et valeurs	33 190,00
Dépenses imprévues.....	931,38
	<hr/>
	3 250 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions d'équipement, dons et legs.....	1 454 700,00
Prélèvement sur recettes de fonctionnement.....	323 000,00
Participations à des travaux d'équipement	140 918,00
Produits des emprunts.....	1 207 000,00
Aliénation de biens meubles et immeubles.....	80 000,00
Recouvrement de créances à long ou moyen terme.....	44 382,00
	<hr/>
	3 250 000,00

Programme des travaux d'investissement :

CREDITS AFFECTES

Acquisitions matériel informatique	50 000,00
Acquisitions de matériel et mobilier	12 000,00
Voirie communale.....	300 000,00
Route CALAN - LANVAUDAN.....	2 000 000,00
Eglise.....	25 000,00
Bâtiments communaux	21 000,00

L'ensemble de ces travaux ont été subventionnés par l'Etat et le Conseil Général.

BUDGET C.C.A.S.

Dépenses.....	12,000,00
Recettes	12 000,00

Vue d'ensemble du BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Dépenses de fonctionnement	10 000,00
Recettes de fonctionnement.....	10 000,00

A la section d'investissement nous avons ouvert un programme Lotissement PARC de KERBRIMOT.

Montant des travaux de viabilité : 150 000 F

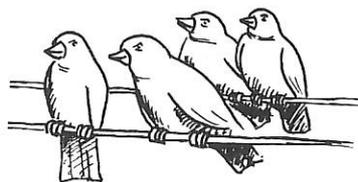
Il faut également ajouter un complément de 1 000 F au budget du C.C.A.S.

VOIRIE



PERMIS DE CONSTRUIRE

Maison d'habitation	3
Réhabilitation et rénovation	2
Garage	1
Hangar	1
Bâtiment agricole (poussinière).....	1
Serre.....	1
Demande de C.V.	4



PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

La révision du P.O.S. se poursuit. Il a été confié au service du SATO de LORIENT, et devrait se terminer dans le deuxième semestre de 1994. Il sera fait un carottage et analyses des parcelles en zone NA.

Pour la modification du POS et par un schéma d'organisation, l'aménagement de la zone NA de LANN-VRAS, d'une superficie de 4 hectares environ, a permis de libérer des parcelles pour l'habitation en accession à la propriété ou en locatif.

Pour la parcelle communale de 1,5 hectare, la décision en six lots de 1 900 m² à 2 500 m² nous a permis de réaliser le lotissement "PARC de KERBRIMOT".

Les travaux de viabilité, réseaux E.D.F., France Télécom et eau sont terminés.

Pour les travaux de voirie, ils sont en partie achevés. Les enrobés seront faits ultérieurement.

Aujourd'hui, tous les terrains sont vendus.

Nous pouvons nous réjouir que cette opération ait réussi aussi rapidement. C'est vrai le prix du m² et la proximité de la route Lorient-Roscoff ont été deux éléments déterminants à cette réussite.

C'est également un point positif pour la démographie et l'avenir de la commune, au regard d'une population jeune et nouvelle à laquelle **nous souhaitons la bienvenue parmi nous.**

Cette année, un budget de 300 000 F a été affecté à l'amélioration de la voirie communale.

- Travaux préparatoires
- Effacement de certains accotements
- Curage de fossés
- Reprofilage en grave reconstitué.

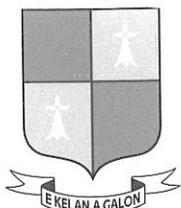
VOIES RETENUES

- Route de KERVAILLORE
- Route de GUERNALON
- Route de COSQUERIC au GUERN
- Route de KERBIRON

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise S.R.T.P., entreprise la moins disante lors de la consultation, avec le concours de l'équipement d'Hennebont.

Nous avons également confié à la D.D.E. Hennebont d'importants travaux de busages de chaussées, de nettoyage de fossés, de débroussaillage de talus, sur l'ensemble de la commune, sans oublier, l'entretien normal de la chaussée, le balayage du Centre-Bourg ainsi que le nettoyage du cimetière, tout au long de l'année.





URBANISME

OPERATION MILLE CANTINE

C'est avec le concours de l'école du Levant, que nous avons signé un contrat avec le ministre de l'environnement pour des travaux de correction acoustique, par pose de capteurs phoniques, au plafond et aux murs, pour atténuer les bruits dans la cantine et de la salle polyvalente.

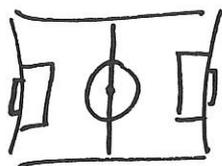
Ces travaux sont réalisés par la municipalité pour un montant de 30 000 F TTC et subventionnés à 50 % par l'Etat.



TERRAIN DES SPORTS

Par mesure de sécurité les projecteurs et le mât du terrain d'entraînement de football ont été remplacés.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SAUNIER DUVAL pour un montant de 25 000 F et subventionnés par le Syndicat d'Electrification.

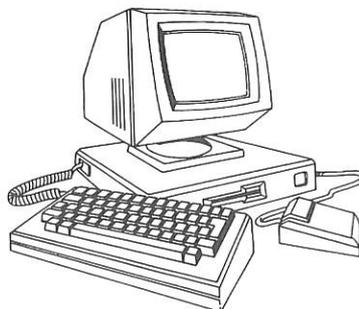


INFORMATISATION DE LA MAIRIE

Nous avons investi dans l'achat de matériel informatique, micro-ordinateur, imprimantes, logiciels, etc. afin de doter le secrétariat de mairie d'un outil performant et actuel.

Montant de la dépense : 50 000 F.

Un contrat d'entretien a été passé avec la société SIM.



COMMISSION AGRICOLE



A l'occasion du Comice Agricole de CALAN le Député Maire de Plouay avec la présence des Maires du canton, a remis à Madame Annick POULIN de Quistinic, à Monsieur André LEANEC de Bubry et à Monsieur Antoine LOMENECH de Calan la médaille du mérite agricole à la salle polyvalente.

Toutes nos félicitations à nos récipiendaires.

COMICE AGRICOLE DU 4.9.1993



Pourquoi une telle animation en ce début septembre dans notre petit bourg ? Pourquoi toutes ces voitures obstruant l'étroite route de Cléguer, rangées des deux côtés de l'église à Poul-En-Du et même jusqu'à la route d'Hennebont ? Ce qui n'ira pas sans provoquer quelques embouteillages. A Calan ? Si ! Si !

Mais pourquoi ?

Tout simplement pour voir les vaches. Eh oui, ces braves bêtes attirent encore et peut-être plus qu'avant (elles deviennent si rares) la foule des curieux, des connaisseurs, des non connaisseurs, des amoureux de notre chère ruralité.

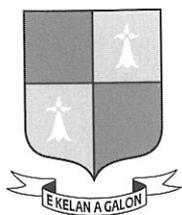
En effet, le comice agricole du canton avait lieu chez nous cette année et les 2 500 visiteurs se pressant autour des rings auront été la meilleure récompense des organisateurs.

Un comice agricole. Qu'est-ce que c'est ?

Dépassant le stade d'une simple exposition des meilleures laitières du canton dans différentes catégories, c'est avant tout une vitrine des activités de nos communes rurales.

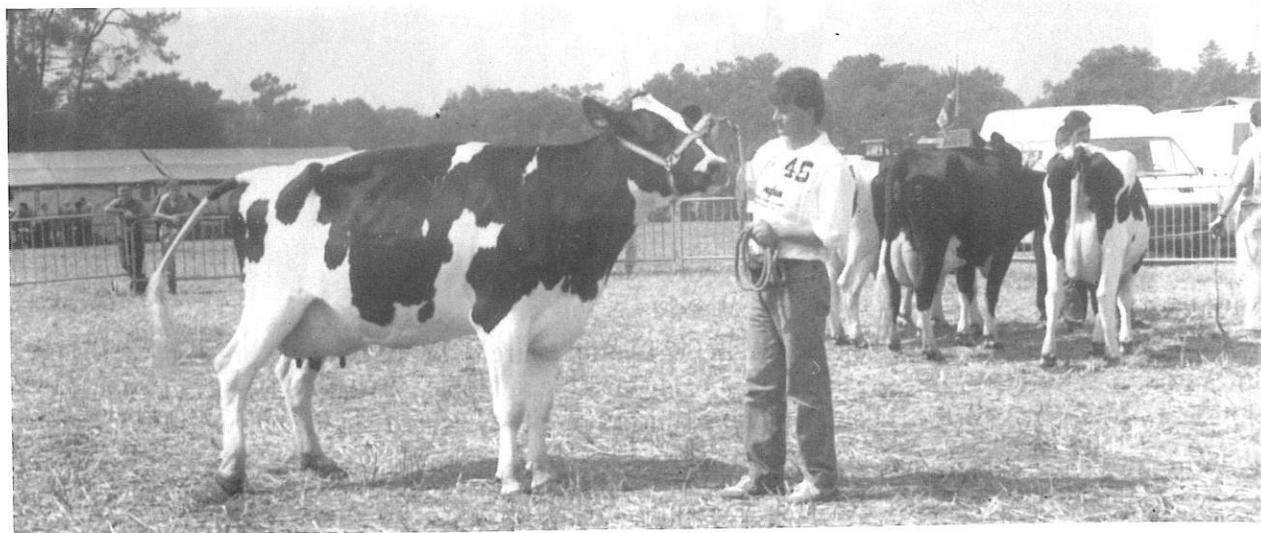
Et elles y étaient toutes. Calan bien sûr (2 élevages représentés), mais aussi Lanvaudan, Quistinic, Inguinel, Bubry et Plouay. Ah les braves bêtes. 110 bovins toilettés, tondu, douchés sur le terrain, n'attendant que de présenter leurs meilleurs côtés pour une présentation sur le ring, pour l'honneur de leur éleveur mais aussi de leur clocher. Cette rivalité intercommunale atteint son paroxysme lors du sympathique challenge final au cours duquel le trophée sera décerné à la commune ayant la meilleure représentation (Quistinic cette année). Mais rassurons-nous cette rivalité réelle s'estompe vite au cours du banquet final clôturant la fête. Et d'ailleurs sans l'aide de toutes les bonnes volontés cantonales et même extra-cantonales (une partie des ganivelles ayant été prêtée par Cléguer) une petite commune comme Calan pourrait-elle se permettre l'organisation d'une telle manifestation ?

Mais le comice, ce n'est pas que les vaches et Calan marquera par la présence d'un concours hippique se déroulant simultanément au juge-



ment de bétail. 30 cavaliers venant des différents clubs de la région (Ploemeur, Guidel, Languidic et bien sûr le Crane en Plouay) ont excellé tout l'après-midi dans la maîtrise de leur monture devant différents obstacles malgré une poussière tenace.

Un comice se doit d'être une vitrine des activités en campagne (pépinières, petits élevages, matériel agricole, entrepreneurs) et à Calan ils y étaient tous. Remercions tout particulièrement M. et Mme Tyssere viticulteurs à Ornaisons qui se font un devoir d'être présents tous les ans parmi nous, ouvrant ainsi notre manifestation à une autre agriculture.



Cette année, le comice a été l'occasion (pourrait-on en rêver de meilleurs ?) de remise de 3 médailles du mérite agricole lors du vin d'honneur clôturant les concours. Félicitation Antoine.

Quand l'heure de la traite arrive et que le terrain se vide progressivement, après un tel

succès il ne reste plus qu'à remercier. Remercier tous ceux qui ont rendu possible cette rencontre :

- jeunes et moins jeunes agriculteurs pour leur aide, leur matériel, leur temps, leur disponibilité ;

- toutes les bonnes volontés réquisitionnées pour la cause au montage et démontage des chapiteaux, au transport des ganivelles pour tenir les stands et les buvettes.

- à la solidarité intercommunale qui a permis que la plus petite commune du canton puisse se permettre le Comice avec un grand C.

- à tous les annonceurs et exposants qui par leur présence sur le terrain ou leur soutien financier rendent possible cette rencontre.

Prochain rendez-vous à Plouay en 1994. Souhaitons-leur un succès équivalent. Ils auront sans doute du mal. Mais... nous serons là !



HORAIRES : GARDERIE MUNICIPALE

7 h 30 - 9 heures
16 h 30 - 18 heures

BIBLIOTHÈQUE :

le samedi : de 14 heures à 15 heures

OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE PLOUAY

Renseignements à la Mairie de Plouay
Tél. 97 33 31 51

CENTRE ANTI-POISONS DU PAYS DE PLOUAY

RENNES - Tél. 99 59 22 22

GENDARMERIE DE PLOUAY

Tél. 97 33 31 17

SAMU - Tél. 15

MAIRIE DE CALAN

Services Administratifs

LUNDI de 9 heures à 12 heures
MARDI de 9 heures à 12 heures
de 13 h 30 à 17 h 30
MERCREDI de 9 heures à 12 heures
JEUDI de 9 heures à 12 heures
de 13 h 30 à 17 h 30
VENDREDI de 9 heures à 12 heures
de 13 h 30 à 17 h 30
SAMEDI de 9 heures à 12 heures



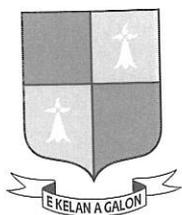
INFOS

INFORMATION

Nous recevons de nombreuses plaintes en mairie concernant la divagation de chiens dans le bourg. Nous demandons aux propriétaires de respecter la législation : à savoir **de garder les chiens en laisse.**

Nous en appelons au civisme de chacun.

Auquel cas, la municipalité serait dans l'obligation de verbaliser.



CENTRE D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE
DES REGIMES DE RETRAITES GROUPES PAR L'A.R.R.C.O.
13, boulevard Maréchal Leclerc - 56100 LORIENT
Tél. 97 64 52 80

RETRAITE COMPLEMENTAIRE

QUAND CONSTITUER SON DOSSIER ?

4 mois avant votre retraite, prenez contact avec le CICAS pour déposer votre demande de retraite complémentaire.

Dès l'âge de 55 ans, si vous souhaitez préparer votre dossier.

Retraite de REVERSION au titre des activités salariées du conjoint décédé.

Dès 50 ans pour les Veuves.

Dès 65 ans pour les Veufs.

Sans limite d'âge si enfants à charge ou invalides.

Le C.I.C.A.S. apporte aussi son concours pour les activités relevant de l'IRCANTEC

(Caisse des Auxiliaires d'Etat et des Collectivités Publiques).

Les services du C.I.C.A.S. sont gratuits :
Renseignez-vous au :

13, boulevard Leclerc à LORIENT
Tél. 97 64 52 80

Réception du lundi au vendredi de 9 h 15 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 16 h.

Au 19, rue Pasteur à VANNES

Réception le mercredi et vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

ou dans l'une des permanences tenues dans le Département. (Renseignez-vous à votre Mairie ou au C.I.C.A.S.).

INFOS

CONSEIL
GÉNÉRAL
DU MORBIHAN

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRETS D'HONNEUR accordés par le Département aux étudiants de nationalité française dont les parents résident dans le Morbihan

La demande de prêt, accompagnée des pièces énumérées ci-dessous, est à transmettre au **Président du Conseil Général (Service des Affaires Educatives et Culturelles, Hôtel du Département - Rue Saint-Tropez, B.P. 400, 56009 VANNES CEDEX) avant le 30 novembre** de l'année scolaire pour laquelle le prêt est sollicité.

Ce prêt est destiné aux étudiants morbihannais **âgés de moins de 30 ans** n'ayant pas interrompu leurs études pour exercer une activité salariée.

La somme, pouvant être accordée par année scolaire s'élève à **4 000 F**. Toutefois, le prêt est susceptible d'être renouvelé de telle

sorte que le montant atteigne au maximum **12 000 F**.

Un prêt complémentaire, peut être accordé aux étudiants devant effectuer leurs études ou des stages à l'étranger. Ce prêt, plafonné à **10 000 F** par an, est calculé sur la base de **500 F** par mois de présence à l'étranger et sur justificatif de l'accomplissement du séjour.

Le remboursement sans intérêt peut être étalé sur **trois ans** à partir de l'année qui suit la fin des études et, en toute hypothèse, le prêt devra être obligatoirement soldé au terme d'un délai de **10 ans maximum** après la date de son attribution.

Le cumul d'un prêt d'honneur avec une bourse de l'Etat ou du Département est possible.

PIECES A JOINDRE

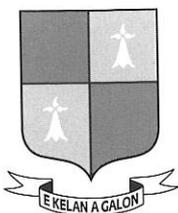
- un certificat de scolarité.
- une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition des parents, précédant de deux ans l'année scolaire pour laquelle le prêt d'honneur est sollicité.
- un relevé d'identité postal, bancaire, caisse d'épargne ou trésor au nom de l'étudiant(e).
- une enveloppe timbrée portant l'adresse de l'étudiant(e).
- un justificatif précisant la durée et le motif de l'accomplissement du séjour à l'étranger (concerne les étudiants devant effectuer des stages ou des études à l'étranger).



DEPART EN RETRAITE



Toutes nos félicitations pour le départ à la retraite de Joseph PASCO.



CARRIERE DE LESTREHAN

Suite à l'affaire de la Carrière LESTREHAN, ci-dessous copie de la lettre adressée à Monsieur le Préfet).

Mairie
de
CALAN
Morbihan
56240 Plouay

Téléphone 97.33.33.85

A CALAN le 14 décembre 1993

Monsieur le Maire
de la Commune de CALAN

à

Monsieur LE PREFET du Morbihan
Place du Général de Gaulle
56019 - VANNES

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'une affaire survenue le lundi 06 décembre 1993 à 20 H 15 à la carrière de Monsieur LESTREHAN de Kérihuel sur la commune de CALAN et qui, je pense, mérite toute votre attention.

En effet ce soir-là, il a été procédé de nuit à un tir de mines par la société LEFEUVRE de la ville Glolais à COETMIEUX dans les Côtes d'Armor.

Il s'en est suivi une très forte déflagration ressentie par la population.

Cette secousse a ébranlé un secteur de notre commune, et les Calanais ont eu très peur ce soir-là.

Dès le lendemain, la Gendarmerie de PLOUAY a été prévenue et a été chargée de recueillir des renseignements sur les lieux.

Il semblerait que la réglementation préfectorale en vigueur sur les tirs de mines et les consignes de sécurité n'aient pas été respectées.

J'ai également adressé un courrier à Monsieur l'Ingénieur de la DRIRE de LORIENT, lui signalant les faits.

Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous demander l'ouverture d'une enquête, afin de rassurer mes concitoyens.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments très distingués.

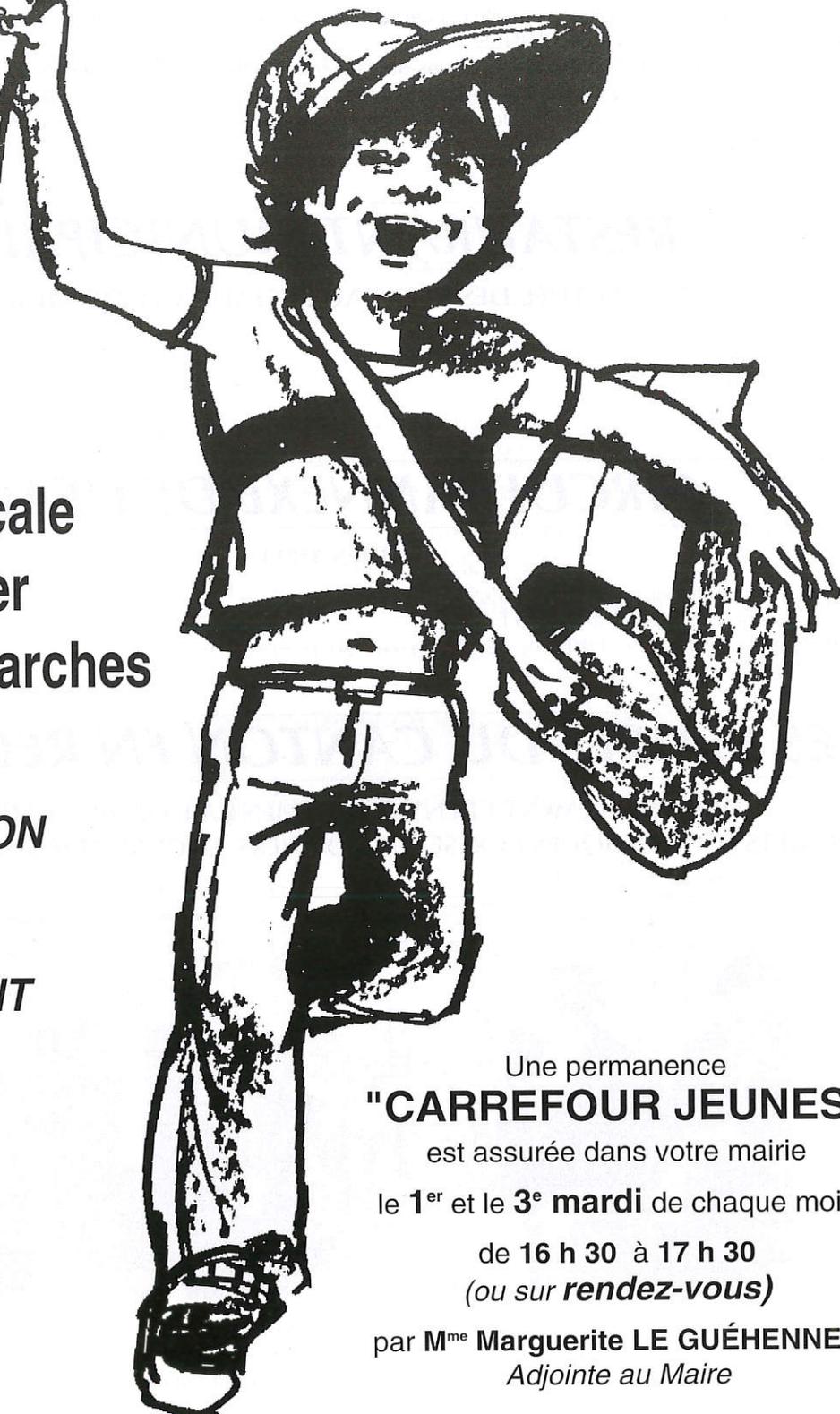
Le Maire,
Serge SALVAT



**Jeunes
de CALAN**
vous avez
entre
16 et 25 ans
vous n'avez pas
de diplôme
vous recherchez
un emploi

**La mission locale
peut vous aider
dans vos démarches
concernant :**

- **LA FORMATION**
- **L'EMPLOI**
- **LA SANTÉ**
- **LE LOGEMENT**
- **LES LOISIRS**



Une permanence
"CARREFOUR JEUNES"

est assurée dans votre mairie

le 1^{er} et le 3^e **mardi** de chaque mois

de 16 h 30 à 17 h 30
(ou sur **rendez-vous**)

par M^{me} Marguerite **LE GUÉHENNEC**
Adjointe au Maire



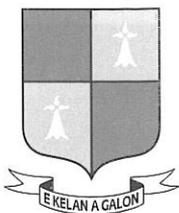
SIVOM DE LA
REGION DE
PLOUAY



BUBRY - CALAN - CLEGUER - INGUINIEL - LANVAUDAN - QUISTINIC - PLOUAY

SIVOM PAYS DE PLOUAY





1993 EN QUELQUES CHIFFRES

1.- ADMINISTRATION GENERALE

Assure la gestion de toutes les compétences, le temps de travail se répartit de la façon suivante :

- Administration Générale.....	20 %
- Collecte et traitement des ordures ménagères	17 %
- Services d'Incendie et de Secours.....	15 %
- Adduction d'Eau Potable	10 %
- Collège de Plouay	1 %
- Ecole de Musique.....	16 %
- Amélioration de l'Habitat et du cadre de vie	3 %
- Transports Scolaires.....	18 %
TOTAL.....	100 %

2.- COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES :

Vice-Président délégué : Serge SALVAT

- Nombre d'abonnés.....	5 283
- Tonnage collecté pendant l'année 1993	2 663 tonnes
- Distance parcourue	37 395 kilomètres (dont 2 200 km supplémentaires pour améliorer la collecte)
- Temps passé	2 058 heures

Soit : 14,04 km parcourus par tonne collectée.

Service en gérance assuré par la Société GRAND-JOUAN ONYX.

3.- SERVICES INCENDIE ET DE SECOURS

Vice-Président délégué : Michel HUILIZEN

• Effectifs :

L'ensemble des 3 corps représente au 31.12.93 : 77 personnes actives :

- 3 Chefs de Corps
- 2 Médecins Capitaine
- 1 Sous-Lieutenant
- 1 Adjudant
- 2 Sergents-Chefs
- 7 Sergents
- 14 Caporaux Chefs et Caporaux
- 47 sapeurs

dont 8 nouveaux sapeurs parmi lesquels 2 femmes.

Les anciens sont au nombre de 37.

EN 1993 ONT ETE NOMMES :

• BUBRY

- Hervé GUEGAN au grade de Sous-Lieutenant
- Jean-Paul LE STRAT au grade de Sergent.

• PLOUAY

- Daniel BILY au grade d'Adjudant
- Bertrand LE VOUEDEC et
- Albert GUILLEMOT au grade de Sergent

• INGUINIEL

- Robert RIO et
- Yves LE FORT au grade de Caporal Chef

• Formation en 1993 :

Les pompiers de nos trois corps ont suivi les stages suivants :

• BUBRY

- 1 d'Officier
- 1 de Sergent
- 2 d'Information gaz
- 3 de Secours routiers
- 3 Permis poids lourds
- 1 Brevet National de Premier Secours

• INGUINIEL

- 1 Certificat d'Aptitude Réanimation
- 2 de Sapeurs
- 2 Brevet National de Premier Secours

• PLOUAY

- 1 d'Adjudant
- 1 de Sergent
- 1 de Monitorat Secouriste
- 1 de Certificat d'Aptitude Réanimation
- 2 de feux de forêt
- 3 de Caporaux
- 3 de Sapeurs

• Nouveau matériel important :

- Affectation d'un camion citerne GC 10 000 litres à INGUINIEL par la DDSIS,

- Acquisition par le SIVOM d'un véhicule léger pour BUBRY

- Acquisition par le SIVOM de 4 appareils respiratoires individuels et de matériel radio.

• Interventions :

Intra-Muros	: 3 160 heures	Ce qui représente 390 Interventions
Extra-Muros	: 593 "	
Frelons - Guêpes	: 30 "	
Manœuvre	: 2 124 "	
Gardes d'été	: 1 120 "	
TOTAL	: 7 027 heures	

Soit en moyenne annuelle : + 91 heures/hommes

"OU PLUS D'UNE SORTIE PAR JOUR EN INTERVENTION"

(à laquelle il faut ajouter les manœuvres
et les gardes d'été).

4.- ADDUCTION D'EAU POTABLE

Vice-Président délégué : Roger BING

- Abonnés : 4 860
 - Production : 272 000 m³
 - Achat extérieur : 726 000 m³
 - Distribué : 998 000 m³
 - Vendu : 876 000 m³
 - Longueur du réseau : 500 000 mètres linéaires
 - Capacité des réservoirs : 1 600 m³
- Service en gérance assuré par la SAUR.

5.- COLLEGE DE PLOUAY

Vice-Présidente déléguée : Monique JEGO

Le nombre d'élèves au Collège Marcel Pagnol s'élève à la rentrée 93 à 319 élèves dont 312 proviennent des communes adhérentes au SIVOM :

- BUBRY : 19
- CALAN : 18
- CLEGUER : 85
- INGUINIEL : 45
- LANVAUDAN : 25
- PLOUAY : 116
- et commune associée GUILLIGOMARCH : 4

Une légère progression par rapport à la rentrée précédente puisqu'on dénombreait 307 élèves en septembre 1992.

6.- ECOLE DE MUSIQUE

Vice-Présidente déléguée : Paulette CARRE

Augmentation du nombre d'élèves à la Rentrée Musicale 1993-1994 par rapport à l'an dernier puisque l'effectif est passé de 100 à 130 élèves. Ceci grâce au travail de tous.

1993 c'est aussi l'adhésion de la commune de Cléguer à la compétence à compter du 1er janvier 1994.

Le corps enseignant :

- 9 professeurs se répartissent les différentes formations :

- Formation musicale
- Piano - Flûte à bec - Flûte traversière - Clarinette - Guitare - Guitare d'accompagnement - Trompette - Violon - Batterie - Atelier de Percussions - Saxophone - Orgue électronique.

En 1993, une moyenne de 23 heures d'enseignement par semaine, a été dispensée au cours de l'année musicale d'une durée de 9 mois.

Depuis le 1^{er} octobre nous sommes rendus à 31 h 30 d'enseignement par semaine.

7.- AMELIORATION HABITAT ET DU CADRE DE VIE

Vice-Président délégué : Jean-Pierre CARDIET

Sur l'ensemble du Canton :

- **Propriétaires Occupants** : 169 logements ont bénéficié de 2 080 000 F de subventions pour 6 800 000 F de travaux.

- **Propriétaires Bailleurs** : 32 logements ont bénéficié de 1 022 090 francs de subventions pour 3 740 000 F de travaux.

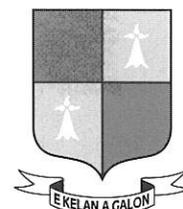
- **Logements sociaux** (CCAS, Communes) : 9 logements ont bénéficié de 356 000 francs de subventions pour 1 600 000 francs de travaux.

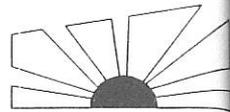
Au total : C'est 210 logements représentant 12 140 000 francs de travaux qui ont été confiés à nos artisans locaux en 1993 !

8.- TRANSPORTS SCOLAIRES

Vice-Président délégué : Michel POULIN

Première rentrée de cette nouvelle compétence. Elle représente pour la rentrée 1993-1994 - 841 élèves à gérer répartis sur 37 circuits journaliers et 5 transporteurs. Les cars parcourent plus de 1 050 km par jour.





L'école accueille cette année 68 élèves répartis dans 3 classes :

- 27 élèves en maternelle avec Mme Cohonner
- 18 élèves en CP et CE avec M. Le Juge et Mme Gestin
- 23 élèves en CE2, CM1 et CM2 avec M. Viot.

L'école a connu quelques changements à la rentrée de septembre 93 avec la suppression de la 4^e classe. M. Le Juge travaille maintenant à mi-temps à l'école car il a pris un poste d'animateur informatique par ailleurs. Mme Gestin a été nommée à Calan pour assurer l'autre mi-temps. M. Viot assure la direction de l'école.

C.A.T.E. (Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant) :

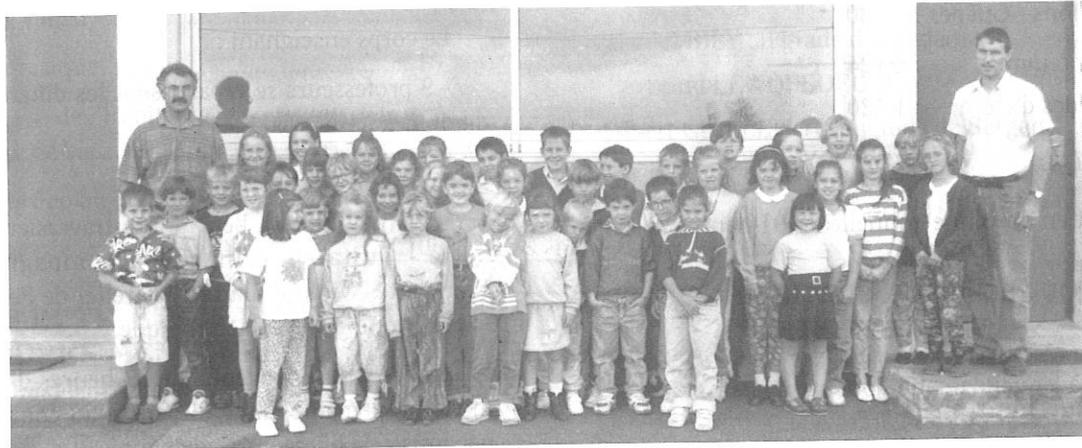
Ce contrat est signé par :

- les enseignants qui montent le dossier
- le Ministère de l'Education Nationale et la Direction de la Jeunesse et des Sports qui versent une subvention.
- la Mairie qui, associée au projet, verse également une subvention.

Le C.A.T.E. concerne la vie des élèves, c'est-à-dire le temps de garderie, de classe, de cantine et de récréation.

Les lieux et les activités sont étudiés afin que tous les élèves aient une meilleure réussite scolaire et s'épanouissent mieux.

C'est dans ce but que sont proposés :



Activités prévues pour l'année 1993-1994 (pendant le temps scolaire)

PISCINE :

Du 1^{er} février 94 au 12 avril 94 (8 ou 9 séances).
Participation des 2 classes primaires et de la GS.
(en fonction du taux d'encadrement, la moitié ou la totalité de la GS participera à chaque séance).
Les entrées sont financées par la Mairie.
Le transport est pris en charge par l'Amicale.

U.S.E.P. :

Des rencontres sportives sont prévues avec les écoles de Cléguer et de Lanvaudan.

CLASSE DE NEIGE :

Séjour dans les Hautes-Pyrénées pour la classe des CE2, CM1, CM2, du 5 au 11 février inclus.
Le coût par élève s'élève à 1 750 F.
Financement par la Mairie, l'Amicale et les Parents.
Les parents auront 650 F à leur charge et 350 F pour un 2^e enfant.

A.D.D.M. (Association Départementale pour le Développement de la Musique) :

M. Level, professeur, interviendra en chant, musique, et exercices de rythme auprès des élèves.

La classe maternelle bénéficiera de 4 séances d'une demi-heure (au cours du 1^{er} trimestre).

La classe des CE2, CM1, CM2 aura 7 séances d'une heure (au cours des 2^e et 3^e trimestres).

ANGLAIS :

Les CM1, CM2 bénéficient d'un cours d'anglais assuré par Mme Didimus, professeur d'anglais, tous les mardis de 9 h à 9 h 50.

- des activités physiques et culturelles variées
- des lieux de détente et de restauration calmes
- un environnement accueillant et riche en sollicitations diverses.

C'est ainsi que :

- le déjeuner des enfants de maternelle est fixé à 11 h 30.
- les travaux d'insonorisation de la cantine seront réalisés prochainement.
- tous les jours, au moment des récréations, des coins aménagés accueillent les élèves (dessin, livres, technologies, ordinateur, jeux). Un coin "écoute" est prévu pour cette année. Le magnétoscope ou la salle polyvalente sont utilisés par les maternelles les jours de mauvais temps.
- la bibliothèque de CALAN recevra la visite des élèves des cycles 2 et 3 qui viendront y découvrir son fonctionnement.

- un atelier conte est ouvert tous les mardis avec M^{me} Dupuis de 11 h à 11 h 30 pour les maternelles et de 13 h 30 à 14 h 30 pour les CP, CE1.

- un atelier de travaux manuels artistiques encadré par M^{me} Corbel accueillera les élèves de la GS au CM2 pour 2 séances en décembre.

- des activités sportives sont proposées sous forme de stages sur le temps d'éducation physique avec la participation de clubs.

Judo : stage sur 6 semaines (le samedi matin) encadré par M. Barbier, 3 cycles concernés.

Tir à l'arc : stage sur 6 semaines (le vendredi après-midi) avec la participation d'un initiateur du club d'Izozac-Lochrist. Cycle 3 concerné.

Football : stage sur 6 semaines (le mardi après-midi) avec la participation de M. Dupuis. Cycles 2 et 3 concernés.

Gymnastique : stage sur 4 semaines (le lundi) encadré par M^{me} Mignon. Cycles 1 et 2 concernés.

Danse : stage sur 4 semaines (le vendredi) encadré par M^{lle} Follo. Cycle 3 concerné.

Les clubs sont ensuite ouverts gratuitement pendant 6 semaines en début d'année scolaire pour encourager les élèves à pratiquer un sport.

Autres activités proposées par les enseignants :

- Escalade et patinage en alternance le mardi pendant 12 semaines. Cycles 2 et 3 concernés.

- Motricité tous les matins de 9 h 30 à 10 h 30 pour les maternelles.

- Stage de voile prévu pour les CP, CE1 (les dates ne sont pas encore arrêtées).

Ces activités sont réparties sur l'année scolaire. Elles représentent 3 heures d'éducation physique par enfant, par semaine.

En dehors de la classe de neige et du stage de voile, les activités sont gratuites.

CONCLUSION :

L'équipe pédagogique a à cœur d'assurer la meilleure réussite de chaque enfant. Elle est également consciente du rôle primordial des familles dans cette réussite. C'est dans cet esprit que les contacts parents-enseignants sont privilégiés pour le plus grand bénéfice des enfants.

A souligner, l'aide réelle de la Municipalité et de l'Amicale des parents d'élèves qui, par leur partenariat avec les enseignants contribuent efficacement à la mise en place des conditions d'épanouissement de tous les enfants de l'école.



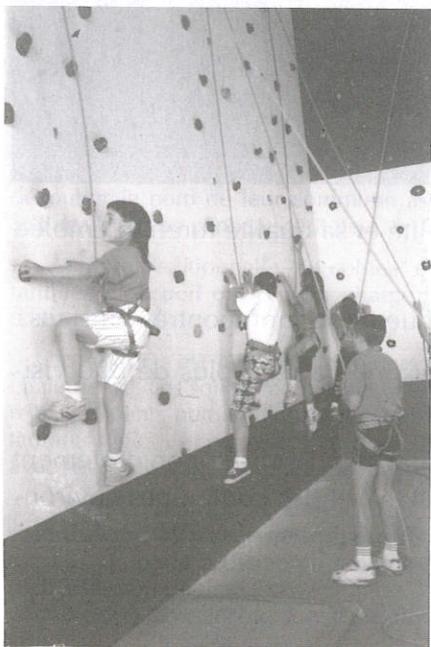
UN MUR D'ESCALADE POUR LES ENFANTS

C'est en fin d'année scolaire que le mur d'escalade a pu être inauguré.

Quatre rangs d'escalade de différents niveaux de difficulté ont été mis à la disposition des enfants.

L'important dans ce projet, c'est que les enfants ont tout fait eux-mêmes, en réalisant les moulans pour le calage des prises, ce qui a permis une économie importante sur le prix de la réalisation et autorisé ainsi la réalisation d'une rangée de montée supplémentaire.

Après une visite et une expérience à la "chaise du Diable" les enfants de sont mis à escalader les murs du préau, lors des cours d'éducation physique, mais aussi pendant les récréations, et toujours sous la surveillance d'un adulte.



QUINZE ELEVES EN STAGE DE VOILE

15 enfants du cours élémentaire de l'école du Levant ont passé une semaine au PONT DU BONHOMME à KERVIGNAC.

Pendant 5 jours, ils ont exploité les possibilités des "Optimist".

Ils ont retrouvé chaque jour les CE2 de CLEGUER avec lesquels ils ont entretenu une correspondance pendant toute l'année scolaire.

En alternance avec les séances de voile, les enfants ont ainsi pratiqué l'escalade sur le site de LA CHAISE DU DIABLE à LOCHRIST, étudié la faune et la flore de la rivière et des bords de mer, rendu visite à un ostréiculteur et découvert comment réaliser un herbier.





OFFICE DE TOURISME DE PLOUAY-CALAN

Ambiance optimiste pour l'assemblée générale de l'Office de Tourisme du pays de PLOUAY.

Avancée très constructive cette année a déclaré Monsieur MORO, secrétaire de l'Office puisque l'Office de PLOUAY est devenu l'Office du Pays de PLOUAY avec l'adhésion des communes d'INGUINIEL, de LANVAUDAN et de CALAN ; preuve d'un bel esprit d'intercommunalité



Un nouveau dépliant touristique a aussi été conçu, son originalité et sa qualité furent d'emblée des gages de succès.

Succès également du côté des locations saisonnières, tous les loueurs se sont montrés satisfaits

Succès aussi de l'exposition artistique étalée sur deux semaines, elle a reçu plus de 800 visiteurs.

L'exposition de champignons a aussi dépassé toutes les espérances. Réalisée conjointement avec l'association mycologique de PLOEMEUR, les écoles de PLOUAY et des communes environnantes ; elle a vu défiler le dimanche 12 000 visiteurs et le lundi 100 visiteurs, plus 720 scolaires.

A l'issue de la réunion, le bureau a été constitué comme suit :

Président : Alain RAUDE

Vice-Présidente : Simone LE NAY
Paulette CARRE
Christian LANDURIN

Secrétaire : Yolande MORO

Secrétaire adjoint : Louis RAUDE

Trésorière : Joséphine GUEGAN

Trésorière adjointe : Monique GUILLE-
MOT

Membres : Jeannine LE GLEUT, Bénédicte MORIZE, Florence EVEN, Jean-Claude CALVE, Jean-Pierre BEAUMONT, Michel BARBIER et Jo LE FLOCH.



JUMELAGE

JUMELAGE CALAN - ST-BURYAN EN CORNOUAILLES Cérémonie officielle à St-Buryan



Samedi 2 octobre, 80 personnes se sont réunies autour d'un buffet campagnard pour échanger les photos et les anecdotes rapportées du dernier voyage en Angleterre.

48 Calanais ont effectué un séjour de 4 jours chez leurs amis anglais du 20 au 23 août dernier.



Accueillis à l'entrée du village par Mrs Betty Sincoch, présidente du comité de jumelage, ils ont pu découvrir le nom de leur commune associé à celui de St-Buryan sur un panneau tout neuf.

Après la traditionnelle "cup of tea" de bienvenue, les familles d'accueil ont pris en charge leurs correspondants.

Le séjour s'est déroulé dans une atmosphère très chaleureuse. Les soirées en famille ont donné lieu à des regroupements autour d'un barbecue ou dans des restaurants typiques comme les "meaderies" où l'on mange avec les doigts dans un cadre moyenâgeux.

Chaque famille d'accueil a proposé des activités variées à ses hôtes : visite de vieux sites miniers, de musées, de parcs à thème ou randonnées sur les côtes rocheuses de la pointe Cornouaillaise. Il était également possible de visiter l'école du village ainsi qu'une poterie artisanale.

Une journée d'excursion a réuni tous les participants pour une promenade en bateau sur la rivière Helford à partir de Falmouth et un déjeuner dans un pub restaurant suivi d'une promenade dans la petite station balnéaire très fleurie de St Mawes.

Lors de la cérémonie de jumelage, après les discours du Maire de Calan et de la Présidente du comité de jumelage de St Buryan, une plaque commémorant la date du 23 août 1993 a été inaugurée dans la salle des fêtes. Cette plaque était surmontée par la médaille d'honneur de la ville de Calan, remise à St Buryan lors d'une précédente visite.

M. Serge Salvat, maire de Calan, a ensuite offert un parchemin à Mrs Betty Sincoch, sur lequel les deux parties s'engageaient à favoriser les échanges entre les deux communes dans le cadre de la construction européenne.

Après la signature officielle du document (en double exemplaire), la soirée s'est poursuivie par un excellent

buffet froid animé par un groupe musical qui a initié tout le monde à une série de danses traditionnelles, pour la plus grande joie des convives de tous âges (nous avions une dizaine d'enfants d'âge primaire dans le groupe).

Le comité de jumelage a obtenu de la part de la commission des Communautés Européennes une subvention pour aider au financement des frais occasionnés lors du voyage à St Buryan, ceci après une demande effectuée par nos amis anglais.

Nous attendons cette année (94) la visite de l'équipe de football de St Buryan et aussi la visite d'un groupe plus important sans doute à deux moments différents. Aucune date n'a été fixée pour le moment.

Toutes les personnes qui désirent adhérer à l'association sont invitées à prendre contact avec T. GUILLOU - 97 33 15 10.

JUMELAGE AVEC ST BURYAN

L'assemblée générale du comité de jumelage a permis de faire le bilan des activités de l'année écoulée et de mettre en place un nouveau conseil d'administration.

Tout d'abord une quarantaine de Calanais se sont rendus à Saint Buryan en Cornouaille Anglaise du 17 au 20 avril.

La soirée grillades organisée pour alimenter la caisse du comité en vue de la réception des anglais du 24 au 27 octobre, a remporté un vif succès.

L'excursion en BRIERE a aussi intéressé une cinquantaine de Calanais qui ont terminé la journée par un buffet campagnard à la salle polyvalente.

A l'issue de l'assemblée, un bureau a été constitué :

Président d'honneur : Serge SALVAT

Président : Théo GUILLOU

Vice-Président : Daniel TESSIER

Trésorière : Marie-Annick LE BELLER

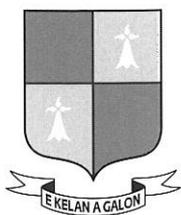
Trésorier adjoint : Hubert GRAIGNIC

Secrétaire : Marie-Paule GUILLOU

Secrétaire adjointe : Soizic BARBIER

Conseil d'administration : Michel BARBIER, Jean-Pierre BEAUMONT, Jeanine CORBEL, Lucie EVANO, Annick HARNAY, Alberte LE LAN, Yvonne LE TERRIEN, Jacqueline SIMON, Alain CANO.





ASSEMBLEE GENERALE

LES AMIS DE CALAN

Une quarantaine de personnes ont assisté à l'assemblée générale des amis de CALAN.

C'est après avoir remercié tous ceux et toutes celles qui ont contribué à l'organisation et au succès des fêtes en 1992 que le président Marc BOUTIN a annoncé le programme 1993 avec les grandes fêtes du samedi 17 et du dimanche 18 avril.

C'est ainsi que la journée du samedi sera consacrée aux enfants, avec différentes animations de jeux.

La journée du dimanche sera réservée aux plus grands avec un bal populaire pour clôturer la fête.

De grandes courses cyclistes, comprenant une féminine toutes catégories, et ensuite les garçons avec une troisième, quatrième catégorie et les juniors.

A l'issue de la réunion le bureau a été ainsi constitué :



Président d'honneur : Serge SALVAT

Président : Marc BOUTIN

Vice-Président : Daniel DUPUIS

Trésorier : Pascal DOUSSAL

Trésorière adjointe : Jeanine LE CAVIL

Secrétaire : Alain KERNEN

Secrétaire adjoint : Maurice LE CAVIL

FETES LOCALES

REUSSITE TOTALE

L'édition 1993 des fêtes calanaises aura connu un grand succès, en effet, on est venu entre amis ou en famille assister aux diverses manifestations organisées à cette occasion.

Le samedi dès 14 h, les écoles de cyclisme regroupant, l'UCC PLOUAY, l'UC INGUINIEL, le VCP LORIENT, l'ASK HENNEBONT et l'AS LANESTER étaient sur le circuit pour des démonstrations fort intéressantes.

Les enfants n'ont pas été oubliés et ont eu droit à leurs jeux gratuits.

La journée a été clôturée de fort belle manière, en effet Martine et Serge RIVES ont enchanté les Calanais par un récital fort apprécié.

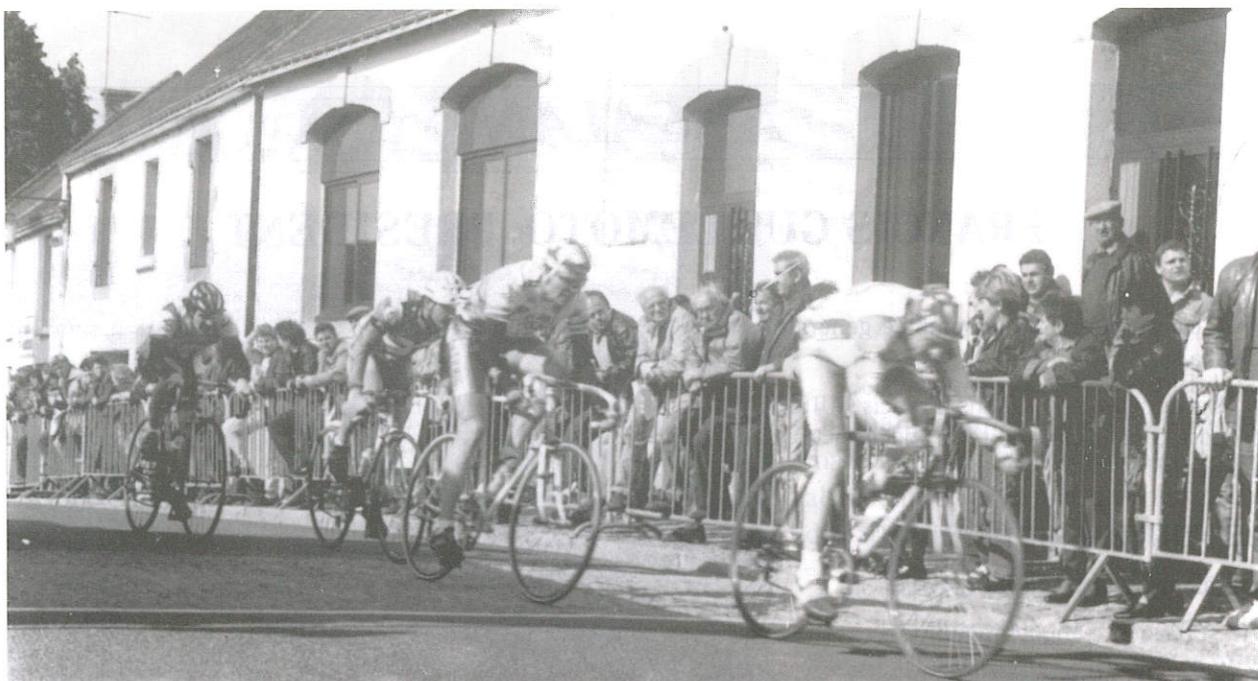
Le dimanche il y avait aussi beaucoup de

monde sur le circuit pour cette journée de vélo.

Enfin n'oublions pas la fête foraine, qui se tenait sur la place de l'église et qui a été fort appréciée, aussi bien par les petits que par les grands.

Pour la quatrième année consécutive, "Les amis de Calan" organisaient 2 jours de fêtes.

Les festivités commençaient le samedi 17 avril, en début d'après-midi, par une rencontre entre les écoles de cyclisme de Plouay, Kerpont, Inguiniel et Lanester. Plus de 60 enfants pouvaient ainsi se mesurer sur un circuit réduit, encadrés par H. GRAIGNIC, D. LE MOING, L. DUPUIS, sous l'œil vigilant des responsables de l'U.C.P. PLOUAY.



La sécurité était assurée par Messieurs DI PAOLO et BEAUMONT ainsi que par nos deux cibistes locaux, Messieurs BARBIER et DRIANO.

Vers 17 heures, Yves JUHEL et son équipe organisaient des jeux pour enfants et adultes, récompensés par des tickets de manège.

A 21 heures, à l'initiative de Pascal LE DOUSSAL, Martine et Serge RIVES donnaient un concert, très apprécié, en l'église de Calan, quoique un peu boudé par les Calanais.

Le dimanche 18 avril était donné le départ du quatrième grand prix cycliste.

Dès 14 heures, une soixantaine de féminines s'affrontaient sur le circuit habituel. La victoire revenait à Lydie LUCAS devant l'enfant du pays, Manuella LE CAVIL.

Chez les garçons, Nicolas ROBIC, de

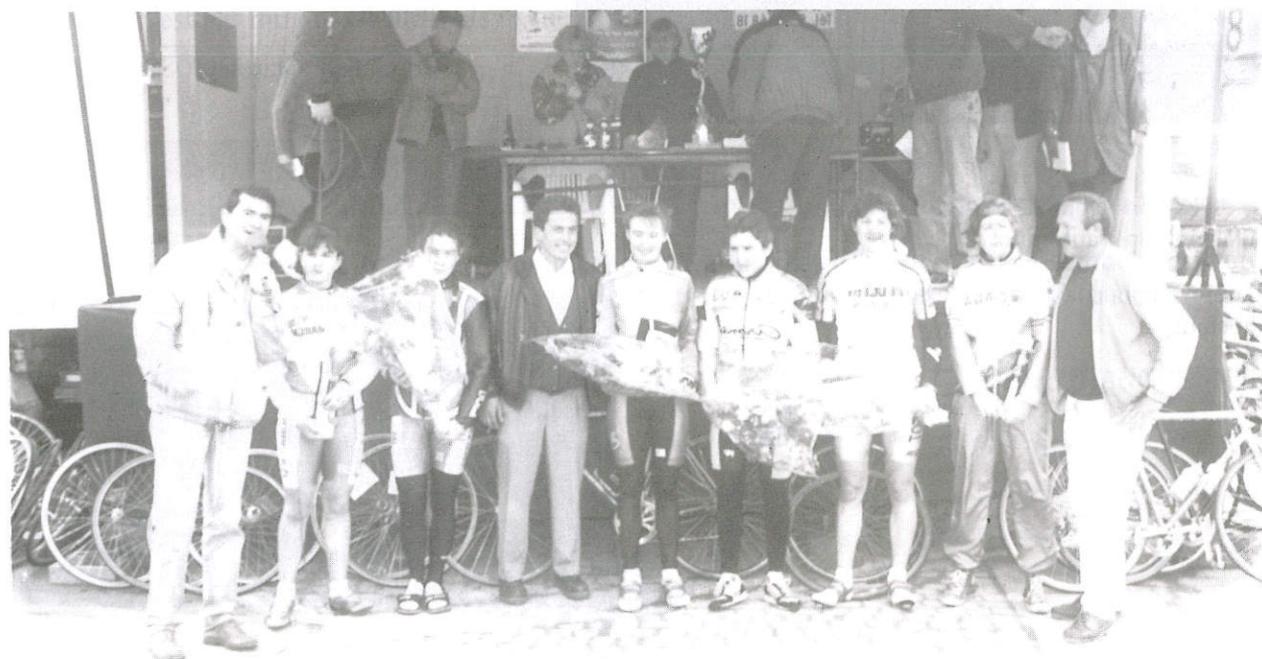
RUNGIS, s'imposait devant un peloton de 147 coureurs, représentant 38 clubs, dont certains étrangers au Comité de Bretagne.

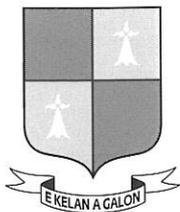
A noter que de très nombreuses primes étaient distribuées aux coureurs grâce aux généreux donateurs (commerçants, artisans et particuliers).

Un magnifique trophée était remis au vainqueur lors du pot de l'amitié offert à la salle polyvalente, en présence de Serge SALVAT, Jacques LE NAY et de très nombreux conseillers municipaux.

Durant ces deux jours, les manèges forains ont amusé petits et grands.

Marc BOUTIN, Président des Amis de Calan et son bureau, tiennent à remercier la municipalité, les artisans et commerçants ainsi que tous les bénévoles qui ont aidé au bon déroulement des festivités.





AS CALAN

FRANCIS GUILLEMOTO, PRESIDENT

C'est au cours de l'assemblée générale que F. GUILLEMOTO a été élu à la tête de l'association sportive Calanaise.

Entraîneur depuis 9 ans, Francis GUILLEMOTO a tout de suite axé ses objectifs sur le sport avant tout et il propose dans la continuité de "fidéliser les joueurs, former des commissions efficaces et même d'élargir le cercle des actifs".

LE NOUVEAU BUREAU

Président : Francis GUILLEMOTO

Vice-Président : Michel KOLLER

Secrétaire : Catherine ROBERT

Secrétaires adjoints : Michel LE GOURRIEREC
Daniel STANGUENNEC

Trésorier : Charles JAFFRE

Trésorier adjoint : Jean-Claude CARLIER



EQUIPE SENIOR



Très bon début de saison de l'équipe A, champion d'automne.

Moyen pour l'équipe B classée 6^e pour l'instant.

L'équipe A s'est classée 4^e de son groupe pour la saison 92-93. Bonne saison.

L'équipe B s'est classée 4^e de son groupe pour la saison 92-93. Manque d'effectifs certains dimanches.

Pendant l'inter-saison changement de bureau après le départ de certaines personnes.

Nouveau bureau : Président : Francis Guillemoto.

Entraîneur : Martial JOSSE



DEBUTANTS 6-8 ANS



Cette année nouvelle formule, pas de championnat avec classement, mais des plateaux, où matches et jeux alternent. Cela permet une plus grande participation des joueurs.

Le 16 avril se déroulera le plateau final à Hennebont, avec comme suprême récompense une belle médaille.

MOINS DE 15 ANS



Quelques bons joueurs sont venus grossir notre équipe minime. Ceux de l'année passée ont fait d'énormes progrès. La saison 93-94 s'annonce très bien puisque nous sommes 1^{er} du groupe et donc champions d'automne.

Nous recommandons les matches retour avec un premier résultat (cinq à zéro contre La Montagne).

Je suis très satisfait du groupe. L'ambiance est très bonne, les résultats sont excellents. Je suis très heureux de la prestation fournie par cette

équipe et sauf erreur nous devons faire un sans faute c'est-à-dire finir 1^{er}. Merci à tous les joueurs, le bénévolat n'est pas toujours facile mais ils me le rendent bien.

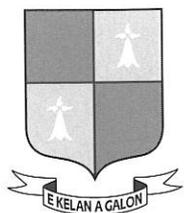
Michel KOLLER

PUPILLES 10-12 ANS

L'effectif étant limité à 6, il a été complété par 3 poussins. C'est avec cet ensemble que nous sommes engagés en championnat. A mi-parcours, 3 victoires, 3 défaites, cela devrait nous situer vers la 3^e place en fin de saison.

Daniel STANGUENNEC





GYMNASTIQUE

La section Gym de l'AS est très active, puisqu'elle s'adresse à toutes les tranches d'âges.

Tout d'abord les plus jeunes à partir de 4 ans jusqu'à 6 ans pratiquent le rythme et les mouvements d'éveil, et ceci le mercredi matin de 10 h 45 à 11 h 45

La classe rythmique concerne les 11, 16 ans le mercredi après-midi.



Une quarantaine suit assidûment les cours

Enfin la gymnastique d'entretien pour les adultes, le mercredi de 19 h à 20 h, une quinzaine s'y retrouve.

Le gala annuel a lieu fin juin à la salle polyvalente.



TENNIS

L'activité tennis à Calan a continué tant bien que mal en 1993.

La diminution du nombre de joueurs au niveau régional et national se fait également ressentir à Calan.

L'impossibilité de démarrer une section compétition y est également pour quelque chose.

Le jour où Calan pourra se doter d'une salle de sports la pratique du tennis connaîtra certainement un nouvel essor.

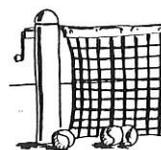
Nous pourrions alors pratiquer ce sport tout au long de l'année.

D'autre part, le court a subi un nettoyage en profondeur, ce qui était devenu vraiment nécessaire après sept ans d'utilisation.

Espérons que cette activité pratiquée également dans le cadre scolaire trouvera cette année de nouveaux adeptes qui contribueront à diversifier la vie sportive à Calan.

Pour la Section Tennis
de l'A.S. Calan

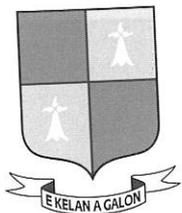
Johan ERHELENS





C'est dans le recueillement que la population de CALAN a commémoré le 30^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.





CLUB DES ANCIENS

LA MEDAILLE DE LA COMMUNE POUR LA PRESIDENTE

C'est au cours du repas, réunissant les anciens de la commune, que Mme LE LEANNEC, a reçu des mains du maire, M. SALVAT, la médaille d'honneur de la commune.

Médaille amplement méritée, en effet Mme LE LEANNEC se déclare depuis de nombreuses années pour la bonne marche du club.



BILAN ACTIVITES 1993



Il est de tradition au club du 3^e Age de CALAN de commencer l'année par un repas amical servi à la salle polyvalente et cela dans une ambiance de gaieté et de bonne humeur.

Le 16 juin a eu lieu la première sortie du club avec la visite du lycée agricole de KERPLOUZ à AURAY.

Visite suivie d'un déjeuner servi au restaurant Belle-Vue à MALANSAC.

La journée s'est terminée par la visite du parc floral de SAINT-JACUT-LES-PINS et retour par le superbe bourg de LA VRAIE-CROIX.

La deuxième sortie a eu lieu le 29 septembre, direction pays du Muscadet dans le Sud-Loire, visite des vignobles et dégustation gratuite de muscadet.

Au retour visite du château de GOULAINÉ et ses merveilleux papillons et encore dégustation gratuite.

Il est évident que la joie et la gaieté règnent en permanence au sein du club du 3^e Age de CALAN.

La Présidente
Mme LE LEANNEC



Le 18 juillet, le Directoire du district, sur injonction de celui du département faisant paraître un arrêté ordonnant la déportation des prêtres réfractaires, un ultime Etat de ces "Ecclésiastiques récalcitrants" fut rédigé et sans doute expédié aux autorités départementales le 29 juillet.

Un détail significatif figure sur cet état, dans la colonne "observations", suite au nom LE DOUSSAL, la mention "Détenu à la Citadelle de Port-Louis" a été rayée, erreur qui dénote bien l'état d'esprit du rédacteur.

Le 12 août, le District recevait du Département un arrêté daté du 5 août lui enjoignant de faire prêter le **Serment civique** à tout fonctionnaire qui l'aurait déjà fait, sous peine de perte de pensions et d'en faire l'ampliation aux municipalités de son ressort. L'annonce de la suspension du roi le 10 août a dû passer au second rang des préoccupations quotidiennes de nos Calanais.

Le 16 août, le Directoire du District était autorisé, par lettre du 14 du Conseil du Département, à faire arrêter et à conduire directement à la citadelle de Port-Louis tous les prêtres non assermentés dont la détention leur paraîtra utile à la "Tranquillité de leur ressort". La nouvelle de l'abolition de la Royauté décrétée le 21 septembre par la Convention Nationale qui a dû leur parvenir vers le 25 septembre dû passer, sans doute, presque inaperçue à la majorité des habitants de Calan (peut-être que je me trompe).

Le 1^{er} novembre, le Directoire du District suivant les directives de la loi du 10 septembre nommait, par un arrêté, des commissaires pour procéder à l'inventaire de l'argenterie des églises qui sera effectué le dimanche 4 novembre. Le citoyen FERRAND fut désigné pour effectuer ces opérations à LANVAUDAN et CALAN.

Enfin, le 15 novembre, le Directoire du District faisait paraître un arrêté pour faire saisir les prêtres rebelles dans les campagnes. Cet arrêté disait, entre autres : "En la même Assemblée informé qu'au mépris des lois promulguées, des prêtres **rebélles** parcourant librement les campagnes à la faveur de divers déguisements, y propageant le poison du fanatisme, notamment dans les municipalités de Caudan, Calan et Lanvaudan... Le Directoire, ouï le Procureur Syndic, que exprès, à l'instant dépêché le citoyen BEYSSER, capitaine de la gendarmerie nationale sera requis de se transporter demain matin avec 6 dragons et 4 gendarmes nationaux dans les paroisses de Caudan, Lanvaudan et Calan, à l'effet de faire des perquisitions dans la Municipalité et tous citoyens sont requis de l'aider, de s'informer des habitants qui donnent un asile aux prêtres réfractaires et de les traduire devant le Directoire du District". Il y est même précisé "qu'il sera accordé 60 livres de récompense au citoyen qui lui indiquera la retraite d'un prêtre rebelle et lui en facilitera la prise".

En dépit de tout cela, en cette fin d'année 1792 Guillaume LE DOUSSAL aura réussi à échapper à toutes les recherches effectuées contre lui. Il ne subsiste aucun doute, quant à la complicité active dont il a pu bénéficier de la part de ses paroissiens et de la grande majorité des membres de la Municipalité Calanaise pour le protéger. Les rares "Patriotes" du crû devaient demeurer bien discrètement dans leur coin pour éviter toutes représailles qui auraient pu leur être fatales. Un seul personnage, un certain MORPHY, lieutenant de vaisseau, étranger sans doute à la région et résidant dans le canton de PLOUAY, se permit d'envoyer de LORIENT une lettre de dénonciation au Comité de surveillance de PLOUAY.

Il était courageux mais pas téméraire.

Suite à de nouvelles élections, un nouveau Directoire était installé le 5 décembre à Hennebont, information qui dû très peu troubler les Calanais.

En décembre, à CALAN, comme ailleurs en France, de nouvelles élections municipales, celles-ci au suffrage universel, eurent lieu. Fin décembre, le Directoire du District n'était pas encore informé de la composition de la nouvelle municipalité.

Entre temps, par Décret de la Convention du 20 septembre, suite à la proclamation de la République, les registres d'Etat Civil devaient être tenus par les corps municipaux. A Calan, Pierre CARRO ne se décida, que dans le courant de novembre à mettre en application ce décret sans doute sur injonction pressante du Directoire du District. A noter qu'il laissa commettre un lapsus (volontaire ou involontaire) en laissant inscrire en marge du registre le mot "bapt." lors de la première déclaration de naissance.

Un curé introuvable, une Municipalité rétive aux directives des autorités du district bien qu'il n'existe aucune opposition ouvertement déclarée, une population apparemment calme, telle était la situation de CALAN en cette fin d'année 1792.

N.B. Sources :

- Archives Départementales du MORBIHAN
- Registres d'Etat Civil de Calan
- Délibérations et Arrêtés du Directoire du district d'Hennebont
- Correspondance générale du Directoire du district d'Hennebont
- Correspondance du District avec les municipalités
- Police générale et administrative du district
- Déclarations et Arrêtés du Conseil du District.

BELLECC Raymond



Serment de Jumelage
entre
St Buryan - Grande Bretagne -
et **Calan - France -**



Aujourd'hui, vingt deux Aout 1993, Mr Serge Salvat maire de Calan et Mrs Betty Siscock Présidente de l'Association de jumelage de St Buryan déclarons nos deux villes jumelées et prenons l'engagement solennel de favoriser dans tous les domaines des échanges entre leurs habitants, sans le cadre de la construction de l'Europe.

On the twenty second of August 1993, Mr Serge Salvat mayor of Calan and Mrs Betty Siscock chair of St Buryan twinning Association, declare our two villages twinned and solemnly swear to further exchanges between their inhabitants in all areas of the community this twinning is part of the wider aim of European integration.

Le Maire de Calan
Mr. Serge Salvat

the Chair of Buryan
Mrs Betty Siscock



